

République Française
Département MORBIHAN
COMMUNE DE LOCMARIA-GRAND-CHAMP

Procès Verbal

Séance du 24 Juin 2024

L'an 2024 et le 24 Juin à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de LOHEZIC Martine Maire

Présents : Mme LOHEZIC Martine, Maire, M. ULVOA Lionel, Mme GALERNE Réjane, M. FROUDE Ronan, Mme LE GOUIC Marie-Christine, M. LIZANO Stéphane, Mme MAREC Estelle, M. MAROQUIVOI Joël, Mme HENO Cécile, M. DUPONT Loïc, Mme LOREILLER Anne-Marie, Mme PRIMA Véronique, Mme LE TROADEC Patricia

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LINISE Marie à Mme HENO Cécile, M. DANIEL Florian à M. ULVOA Lionel, M. GATEAU David à M. LIZANO Stéphane
Excusé(s) : M. LE HAZIF Georges, Mme LE HOUcq Pauline

1- Désignation d'un secrétaire de séance

Madame le Maire désigne Madame Anne-Marie LOREILLER comme secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

--*-*-*

2- Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal

r  f : 2024 06 24 039

Par délibération en date du 04 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Décision 03-2024 : droit de préemption

« 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou déléataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal :

Limites fixées au dernier mandat :

⇒ ne s'applique qu'aux zones II et AII

NUM DELEGATION	NUM D'ORDRE	SUJET	date	Numéro de Parcelle	Superficie	Adresse du bien	Prix de vente
15	2	DIA	09/01/2024	ZH 334	336 m ²	12 bis Botcalpir	65 000,00 €
			02/04/2024	ZI 120	767 m ²	14 le Clos de Talhouët	310 000,00 €
			10/04/2024	ZE 205	238 m ²	14 rue des Fauvettes	217 000,00 €
			22/04/2024	ZM 264- 265- 266- 267	1169 m ²	8 lotissement Castel Brély	280 952,00 €
			11/06/2024	ZE 192	171 m ²	18 rue du Château	222 000,00 €

Madame Le Maire a renoncé, au nom de la commune, à exercer le droit de préemption.

A l'unanimité

Loic DUPONT demande où se situe le lotissement Castel Brély.

Marie-Christine LE GOUIC précise qu'il est au fond du lotissement Prad Château.

La m² de voirie et les espaces verts sont répartis entre les colotis (copropriétaire) de façon proportionnelle en fonction de la surface des lots.

--*-*-*_*

3- Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal

réf : 2024 06 24 040

Décision 04-2023 : Finances

Par délibération en date du 04 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

« 4 » De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Madame Le Maire a signé, au nom de la commune, les devis suivants :

NUM DELEGATION	NUM D'ORDRE	SUJET	date de devis	Entreprises	montant TTC	nature du devis
4	2	FINANCES	04/01/2024	GMVa	2 735,46 €	Chantier Nature intervention 2*/an
			04/01/2024	Marbrerie Julio	4 000,00 €	Construction de 10 cavurnes
			04/01/2024	PLG	3 210,11 €	Fournitures d'entretien école, salles
			09/01/2024	CTBM couverture	1 293,55 €	Travaux de couverture toit Mairie suite à la tempête (Ciaran)
			09/01/2024	Les Traiteurs du Loch	2 540,00 €	Réception cérémonie vœux du Maire
			10/01/2024	Xavier LE GARJAN	1 744,60 €	Remplacement de la vitre véranda Mairie (Tempête Ciaran)
			17/01/2024	IBSA Formation	1 120,00 €	Formation JF LE ROCH
			19/01/2024	Bretagne Multi Energie	2 335,00 €	Pellets salle (5t)
			16/02/2024	SARL RAULT	1 668 €	Réparation bâches Place de la Voile
			19/02/2024	ID VERDE	13 633,80 €	Entretien annuel terrain de foot
			20/02/2024	Marbrerie Julio	3700	Pierre tombale cavurnes
			30/04/2024	SOLERA ENERGIE	1 182 €	Réparation chaudière Maison des associations
			07/05/2024	Bretagne Multi Energie	2 100 €	Pellets salle (5t)
			16/05/2024	BRICO CASH	1 533,89 €	Clôture + cuves jardins familiaux

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions

A l'unanimité

*Il est précisé que le prix des cavurnes sera refacturés aux familles qui souhaitent en faire l'acquisition.
Il est précisé que pour les travaux concernant le toit de l'école, un dossier assurance sinistre est en cours et une somme a déjà été reversée à la Commune.*

Concernant la vitre de la Mairie, un dossier sinistre a été ouvert et l'assurance prend en charge les réparations.

Estelle MAREC demande ce que c'est des pellets.

Il s'agit du chauffage de la salle, nous réceptionnons une livraison de bois en pellets.

--*-*-*-*

4- Renouvellement de la ligne de trésorerie

réf : 2024 06 24 041

Afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie notamment pour financer des décalages du budget de fonctionnement, la municipalité de Locmaria-Grand-Champ pourrait contracter auprès d'un organisme bancaire l'ouverture d'un crédit dénommée « ligne de trésorerie ».

La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») lorsqu'il le souhaite.

La commune de Locmaria-Grand-Champ a contacté le Crédit Agricole du Morbihan afin de disposer d'une ligne de trésorerie d'un montant de 350 000 euros sur un an.

Les conditions de la ligne de trésorerie proposée par le Crédit Agricole sont les suivantes :

- Montant : 350 000 euros
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt applicable : Euribor 3 mois moyenné + 1.26 % variable suivant taux en vigueur.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer et à :

- approuver l'ouverture d'une ligne de trésorerie, auprès du Crédit Agricole d'un montant maximum de 350 000 euros aux conditions indiquées ci-dessus.

- autoriser Madame le Maire à effectuer, après validation en Bureau Municipal et suivant les besoins en trésorerie, les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat

- autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à constater l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au renouvellement de la ligne de trésorerie pour un plafond de 350 000 € et confère, en tant que de besoin, toute délégation à Madame le Maire, pour la signature du contrat à passer avec l'organisme prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

A l'unanimité

Madame Le Maire explique ce qu'est une ligne de trésorerie.

Ronan FROUDE précise que nous avons souvent évoqué cela lors des travaux importants. Cette avance de la part de la banque moyennant un taux de remboursement permet de pallier aux frais avant le versement des subventions ou du FCTVA.

Il s'agit d'une ligne de trésorerie pour avoir plus de souplesse.

Il n'y a pas d'obligation à débloquer de sommes mais au cas, il est possible de faire une demande de « tirages » dit de versement.

Véronique PRIMA demande si cette ligne déjà été mise en place l'an dernier ?

Ronan FROUDE indique que non, mais en attendant le versement des subventions cela peut être utile. Estelle MAREC fait remarquer que les taux sont bloqués pour 3 mois.

Madame Le Maire précise que seuls les montants nécessaires seront débloqués.

--*-*-*-*

5- Tarifs cantine 2024-2025

réf : 2024 06 24 042

Le contrat avec la société de restauration CONVIVIO a été renouvelé le 1^{er} septembre 2022, pour une durée d'une année avec deux renouvellements, soit une fin de convention au 31 août 2025.

Compte tenu de diverses augmentations, il convient de réévaluer le prix du repas facturé aux familles.

La Commission Affaires Scolaires qui s'est réunie le 11 juin 2024, a proposé au Bureau Municipal les tarifs suivants, ne prenant en compte que la hausse appliquée par le prestataire qui livre les repas :

- Repas enfant : 4,40 €
- Repas adulte : 5,05 €

Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent les tarifs suivants pour le restaurant scolaire pour l'année 2024-2025.

- Repas enfant : 4,40 €
- Repas adulte : 5,05 €
-

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

Après examen et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'augmentation du prix des repas qui seront facturés aux familles à compter de septembre 2024.

A l'unanimité

Estelle MAREC informe que cela correspond à une augmentation de 10€ pour une famille de 2 enfants.

Il est précisé que l'augmentation ne prend pas en compte les frais énergie et salaire.

Loïc DUPONT suit l'avis de la Commission.

Il est demandé à ce qu'un article soit éditer dans le bulletin municipal en précisant bien que cette hausse ne prend pas en compte les augmentations suivantes : salaires, fluides, produits d'entretien.

--*-*-*

6- Demande d'admission en non-valeur

réf : 2024 06 24 043

Finances – Admission en non-valeur :

Par courrier du 23 mai 2024, la Direction Départementale des Finances Publiques Locales du Morbihan nous a adressé un état d'une demande d'admission en non-valeur pour une créance de taxes d'urbanisme.

Le montant s'élève à 62,92 € - article 6541 « créances éteintes »
(Divers créances pour des frais de garderie)

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette admission en non-valeur de cet état. En cas d'accord du Conseil Municipal, les mandats sont à émettre et les crédits sont à inscrire au budget.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer :

- ADMET en non-valeur les créances de ces états,
- DIT que les crédits seront inscrits au budget principal de la commune article 6541
- AUTORISE Madame Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

A l'unanimité

**Ronan FROUDE explique que les familles ont été relancées et ne payent et ne peuvent pas payer.
Il est précisé que cela correspond à 6 familles.**

--*-*-*_*

7- Numérotation des villages

réf : 2024 06 24 044

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire de Locmaria-Grand-Champ, Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que chaque habitation (ou future prise) doit être référencée par une adresse normalisée :

Numéro et nom de voie ou lieudit.

En 2011, une campagne d'adressage avait été réalisée, seuls quelques lieux-dits n'avaient pas été numérotés, il convient donc de régulariser cette situation.

Aussi compte tenu du développement du bâti dans le bourg, certaines habitations ou rues nouvelles sont à répertorier.

NOM VILLAGE / RUE	NUMERO	CP_VILLE
KERHIBIO	1	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
KERHIBIO	3	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
KERHIBIO	5	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
KERHIBIO	7	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
KERHIBIO	2	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
TALNAY	1	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
TALNAY	3	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
TALNAY	5	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
TALNAY	2	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
TALNAY	4	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP

TALNAY	6	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
TALNAY	8	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
TALNAY	10	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
TALNAY	12	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
TALNAY	14	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
TALNAY	16	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
TALNAY	18	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LE GOH REST	1	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LE GOH REST	3	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
BOMADEC	1	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
KEROLIVIER	1	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
KEROLIVIER	3	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
KEROLIVIER	5	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
KEROLIVIER	2	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
KEROLIVIER	4	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
KEROLIVIER	6	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
KEROLIVIER	8	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
KEROLIVIER	10	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
COET CANDEC	1	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
COET CANDEC	3	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
COET CANDEC	5	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
NORVRANGE	1	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
NORVRANGE	3	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
NORVRANGE	5	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
NORVRANGE	2	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
NORVRANGE	4	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
NORVRANGE	6	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
NORVRANGE	8	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LA CROIX DU POULIC	1	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LA CROIX DU POULIC	3	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LA CROIX DU POULIC	5	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LA CROIX DU POULIC	7	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LA CROIX DU POULIC	9	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LA CROIX DU POULIC	11	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LA CROIX DU POULIC	2	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LA CROIX DU POULIC	4	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LA CROIX DU POULIC	6	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LERIO	1	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LERIO	1A	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LERIO	1B	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LERIO	3	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LERIO	5	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LERIO	7	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP

LERIO	9	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LERIO	2	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LERIO	4	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LERIO	6	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LE GORVELLO	1	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LE GORVELLO	3	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LE GORVELLO	5	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LE GORVELLO	7	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LE GORVELLO	2	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LE GORVELLO	4	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
BENALO	1	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
BENALO	2	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
BENALO	4	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LE CLEIS	1	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LE CLEIS	2	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
ROUTE DE GRAND-CHAMP	1	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
KERBRIEN	1	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
KERBRIEN	3	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
KERBRIEN	2	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
KERBRIEN	4	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LAVALUD	1	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LAVALUD	3	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LAVALUD	5	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LAVALUD	7	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LE PONT DU LOCH	26	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LE PONT DU LOCH	28	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LE PONT DU LOCH	30	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
KERMENÉZY	1	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
KERMENÉZY	3	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
KERMENÉZY	5	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
KERMENÉZY	7	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
KERMENÉZY	9	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
KERMENÉZY	11	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
KERMENÉZY	13	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
KERMENÉZY	15	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
KERMENÉZY	2	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
KERMENÉZY	4	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
KERMENÉZY	6	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
KERMENÉZY	8	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
KERMENÉZY	10	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
KERMENÉZY	12	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
KERMENÉZY	14	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
KERMENÉZY	16	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP

ROUTE DE TALHOUET	48	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LES QUATRE VENTS	1	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LES QUATRE VENTS	3	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LES QUATRE VENTS	2	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
COLLEC NORD	1	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
COLLEC NORD	2	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
COLLEC SUD	1	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
COLLEC SUD	3	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
COLLEC SUD	5	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
COLLEC SUD	7	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
COLLEC SUD	7BIS	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
COLLEC SUD	7TER	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
COLLEC SUD	9	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
COLLEC SUD	11	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
COLLEC SUD	13	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LA MAISON BLANCHE	1	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LA MAISON BLANCHE	3	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LA MAISON BLANCHE	5	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
PRAD CHÂTEAU	36A	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
RUE DU CHÂTEAU	29	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
RUE DU CHÂTEAU	31	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
PA BOTCALPIR SUD	1	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
PA BOTCALPIR SUD	3	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
PA BOTCALPIR SUD	5	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
PA BOTCALPIR SUD	7	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
PA BOTCALPIR SUD	9	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
PA BOTCALPIR SUD	11	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
PA BOTCALPIR SUD	13	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
PA BOTCALPIR SUD	15	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
PA BOTCALPIR SUD	17	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
PA BOTCALPIR SUD	19	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
PA BOTCALPIR SUD	2	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
PA BOTCALPIR SUD	4	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
PA BOTCALPIR SUD	6	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
PA BOTCALPIR SUD	8	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
PA BOTCALPIR SUD	10	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
PA BOTCALPIR SUD	12	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
PA BOTCALPIR SUD	14	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
PA BOTCALPIR SUD	16	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
PA BOTCALPIR SUD	18	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
RUE PONT LOHO	1	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
RUE PONT LOHO	3	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
RUE PONT LOHO	6	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP

4 PLACE DE LA VOILE - L'HERMIONE	1	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
4 PLACE DE LA VOILE - L'HERMIONE	2	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
4 PLACE DE LA VOILE - L'HERMIONE	3	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
RUE DES HORTENSIAS	5	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
RUE DES HORTENSIAS	2A	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
RUE DE KÉRAVÉLO	26	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
RUE DE KÉRAVÉLO	5	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
RUE DE KÉRAVÉLO	7	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
RUE DE KÉRAVÉLO	9A	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
RUE DE KÉRAVÉLO	9B	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
RUE DE KÉRAVÉLO	11	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LE COSQUER	1	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LE COSQUER	3	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LE COSQUER	5	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LE COSQUER	5BIS	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LE COSQUER	2	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LE COSQUER	4	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LA MÉTAIRIE NEUVE	1	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LA MÉTAIRIE NEUVE	3	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LA MÉTAIRIE NEUVE	5	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP
LA MÉTAIRIE NEUVE	2	56390 LOCMARIA GRAND CHAMP

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette numérotation,
 Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à prendre l'arrêté prescrivant la numérotation et à informer les divers services (Impôts, Télécom, Saur, Enedis, pompiers ...).

A l'unanimité

Marie-Christine LE GOUIC explique comment a été fait cette numérotation et l'importance de régulariser cette situation.

Patricia LE TROADEC demande comment son définit les numéros.

Côté pair à droite quand on quitte le bourg, et impairs à gauche

Patricia Le TROADEC demande quand les plaques seront remises aux particuliers.

*-*_*-*_*_*

8- GMVa – Adhésion de la Commune au groupement Déchets abandonnés

rég : 2024 06 24 045

Madame Le Maire présente le rapport suivant :

Dans le cadre de la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés (LDA) diffus proposée par Citeo, la délibération du 28 Septembre 2023 autorise Golfe du Morbihan – Vannes agglomération à assurer la coordination de l'accompagnement.

Une convention de groupement est nécessaire pour assurer la coordination entre l'intercommunalité et les communes engagées dans le groupement. Golfe du Morbihan – Vannes agglomération sera désigné comme Responsable dans le cadre de la mise en œuvre de la convention LDA (lutte contre les déchets abandonnés) proposée par CITEO.

ARRADON	LARMOR BADEN	PLAUDREN	SULNIAC
ARZON	LE BONO	PLESCOP	SURZUR
BADEN	LE HEZO	PLOEREN	THEIX
BRANDIVY	LE TOUR DU PARC	SAINT ARMEL	TREDION
COLPO	LOCMARIA GRAND-CHAMP	SAINT AVE,	TREFFLEAN
ELVEN	MEUCON	SAINT GILDAS DE	TRINITE SURZUR
GRANDCHAMP	MONTERBLANC	RHUYS	SENE
ILE AUX MOINES		SARZEAU,	

La convention de groupement est proposée en annexe de la délibération, elle inclut la réparation des soutiens aux membres du groupement et les modalités de transmission des informations au Responsable.

Invité à se prononcer, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention de groupement proposée en annexe ;
 - donne tout pouvoir au Maire pour signer la convention de groupement pour la lutte contre les déchets abandonnés,
- autorise Madame Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité

--*-*-*_*

Séance levée à : 21 h 02

Le Maire, Président de séance,
Martine LOHEZIC



La Secrétaire de séance
Anne-Marie LOREILLER

